



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 89556

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les vives inquiétudes suscitées chez les enseignants de langue ancienne par les concours de recrutement de professeurs du secondaire. En effet, le nombre de postes mis aux concours 2006 est en baisse sensible, et particulièrement en lettres : en lettres classiques, 114 professeurs de moins qu'en 2005 seront recrutés au concours externe du CAPES. De plus, l'annonce de cette réduction a été faite tardivement, bien après la clôture des inscriptions, et a eu un effet démobilisateur pour certains candidats. Globalement, seulement 10 000 places sont ouvertes aux concours de recrutement, alors que les besoins sont évalués à 17 300 par les services du ministère de l'éducation nationale, ce qui fait craindre une dégradation de la qualité de l'enseignement. Afin de maintenir la qualité du service public de l'éducation nationale, il lui demande de bien vouloir procéder à une révision à la hausse du nombre des postes de professeurs du secondaire mis aux concours dès cette année.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. En ce qui concerne les départs, il était estimé que 48 200 enseignants du second degré partiraient à la retraite pour les rentrées 2003, 2004 et 2005. Ce sont en fait seulement 42 168 départs qui ont été enregistrés au cours de cette période, du fait notamment de la réforme des retraites intervenue en 2003 qui a conduit des enseignants à souhaiter différer leur départ. Pour la période à venir, les prévisions qui avaient été établies antérieurement faisaient état de 38 800 départs en 2006 et en 2007. L'analyse des comportements constatés depuis 2003 conduit à des prévisions plus réalistes, de l'ordre de 30 000 départs lors des deux prochaines années scolaires. Sur la période 2002-2005 ce sont près de 74 000 enseignants qui ont été recrutés ; or, dans le même temps, 59 000 professeurs titulaires sont finalement partis. Ce sont ces recrutements en nombre ainsi que l'incidence de la baisse des effectifs d'élèves sur les besoins d'enseignement qui ont conduit à fixer à 12 000 le nombre de postes ouverts en 2006. L'évaluation des besoins s'est fondée sur une analyse objective de la situation ; elle diffère de l'étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective relative aux besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010 qui ne prend pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la cessation progressive d'activité, et qui prévoit le remplacement de tous les enseignants y compris ceux ayant un service incomplet. Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en cessation progressive d'activité en très forte baisse, qui devraient réduire des 2/3, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. En ce qui concerne particulièrement les lettres, les besoins en lettres modernes et classiques sont globalement pris en compte, en portant une attention toute particulière à la carte des langues anciennes. En effet, si un professeur de lettres classiques peut enseigner les lettres, le potentiel d'enseignement en langues anciennes est composé non seulement des enseignants de lettres classiques (agrégés et certifiés) mais également de professeurs de lettres modernes dont 30 % des admis au CAPES choisissent chaque année

l'option Latin et quelques unités l'option Grec ancien. Au total, le potentiel d'enseignement en latin se révèle très nettement supérieur aux besoins. La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance indique que « depuis 2000, l'étude du latin semble se stabiliser dans l'ensemble du premier cycle autour de 20 % », après avoir noté qu'elle concernait 25 % des collégiens en 1997/1998. Les heures de latin sont assurées à près de 95 % par des professeurs de lettres classiques ou de grammaire et 5 % par des enseignants de lettres modernes. Cependant, les professeurs de lettres classiques n'effectuent que 33 % de leur service en latin et 3,5 % en grec ancien, ce qui laisse une marge importante pour l'enseignement de ces langues. Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 7 953 enseignants de lettres ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir des départs estimés à 7 565 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002. En fait, 6 858 sorties ont été constatées, soit près de 10 % de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 5 900 enseignants de lettres. Ce sont ainsi 2 060 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont plus de 1 000 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés. C'est cette analyse qui a conduit à offrir au total 1 478 postes aux concours de lettres classiques et modernes en 2006, le recrutement de 244 nouveaux professeurs de lettres classiques permettant, avec les professeurs déjà en exercice, non seulement de couvrir les besoins d'enseignement en langues anciennes mais également de les développer.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89556

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2950

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9137